



Chers amis,

Le mot du Président du précédent Volcelest était largement dédié à la crise sanitaire. Je ne pensais pas, plus de 9 mois plus tard, que je serai encore contraint d'employer le présent pour parler de la Covid 19 et de son terrible « variant Delta » !

Mes pensées vont tout d'abord à celles et ceux, ou à leurs proches, qui ont été touchés dans leurs chaires... La vie associative a subi des graves conséquences « collatérales » de l'épidémie. L'annulation des rencontres et festivités du printemps ont porté un coup bas terrible à l'ensemble des associations. L'Exposition annuelle des trophées, le Game Fair, la fête des Associations à Montrieux en Sologne, sont autant de rendez-vous associatifs qui nous manquent cruellement, pour tisser le lien indispensable entre l'ensemble de la communauté des chasseurs. J'espère très sincèrement, grâce notamment à l'effort vaccinal de tous, que nous viendrons à bout de ce terrible virus dans les meilleurs délais.

Alors que les chasses d'été battent leur plein, souhaitons ardemment que notre saison hivernale puisse se dérouler sous les meilleurs auspices et que la convivialité qui nous a tant fait défaut ces derniers mois, revienne dans nos rendez-vous de chasse... Soyons prudent, respectons les gestes barrières et les mesures sanitaires, si elles s'imposent !

Bonne saison, soyez prudent **et participez nombreux à l'enquête sur les munitions sans plomb...**

Philippe LAVALLART, Président ADCGG 41

Munitions sans plomb, l'ANCGG se mobilise

Une très récente réunion régionale des Présidents d'ADCGG de la Région Centre-Val-de-Loire, a permis de faire le point sur le passage aux munitions sans plomb pour la chasse du Grand Gibier. Vincent Vouzelaud, dont les talents d'armurier dépassent largement la ville de Brou, a fait le point sur ce délicat sujet... Nous reprenons ci-dessous quelque uns de ses propos.

Pourquoi interdire le plomb ?

Sa dispersion dans la nature crée une pollution des sols et des milieux : Les zones humides, stands de tir, terrains de ball-trap, sont fortement impactés. Sa toxicité provoque par ingestion directe ou indirecte, le saturnisme qui provoque chez l'homme un syndrome abdominal, des maladies nerveuses et un retard important du cerveau, une perte de Quotient Intellectuel. Chez les animaux, il provoque des affaiblissements et bien souvent la mortalité de l'animal touché.

Sur le petit gibier, compte tenu des faibles vitesses d'impact des grenailles de plomb, la diffusion dans la venaison est faible. Les choses sont différentes pour les balles de munitions métalliques. En effet, tout au long de son parcours dans le corps de l'animal, le projectile diffuse des fragments de plomb. Les mesures effectuées montrent que la venaison peut contenir un taux de plomb relativement important.

Le saturnisme du gibier d'eau est lié à la présence de grains de plomb qui sont absorbés dans le gésier des canards à la place des cailloux qui contribuent au broyage des graines.

Le saturnisme qui touche les vautours, tels le Gypaète Barbu ou le Condor de Californie, qui sont consommateurs de carcasses de grands gibiers tués avec des balles au plomb, est maintenant prouvé de façon certaine. Le développement de leur population en est affecté.



Sur les ronds-points de Sologne...ici à Bracieux.

Munitions sans plomb, l'ANCGG se mobilise... suite

Evolution de la Réglementation

En France, depuis le 1er juillet 2006, le tir de cartouches à grenaille de plomb est interdit dans un rayon de 30m d'une zone humide (à moins que le tir ne s'effectue pas vers la nappe d'eau) et sur le DPM (Domaine Public Maritime). Le tir à balle n'est pas concerné.

Demain en France et en Europe : Par un règlement Européen adopté début 2021, **à partir du 15 février 2023, la possession et le tir de cartouches à grenaille de plomb seront interdits dans un rayon de 100 m de tout point d'eau ou zone inondable, ainsi que sur le DPM.** Par ailleurs, les terrains de Ball-trap seront aussi interdits d'usage du plomb sauf s'ils peuvent récupérer l'intégralité de la grenaille tirée !

Le tir à balle n'est toujours pas concerné. C'est une harmonisation européenne des réglementations a minima car certains pays peuvent avoir des restrictions plus importantes encore... Cette nouvelle réglementation clarifie l'usage et facilite les contrôles.

Demain à l'étude en Europe : Une interdiction totale du plomb se prépare par l'ECHA (Agence Européenne de produits Chimiques). Les consultations, qui font partie du processus d'interdiction, sont déjà lancées. Cette mesure interviendrait sous 5 ans et prendrait effet en 2026.

L'interdiction des balles contenant du plomb d'un diamètre supérieur à 5,6mm pourrait être anticipée dans un délai de 18 mois.



Evolution des mentalités

Défiance vis à vis du gibier: Les marchands de gibier britanniques cesseront d'acheter du gibier (petit et grand) tué avec des munitions au plomb à partir du 1er juillet 2022. Certains collecteurs appliqueront cette mesure dès cette année.

Evolutions localisées: L'usage des munitions sans plomb est obligatoire dans les forêts publiques en Allemagne depuis plus de 5 ans.

Durcissement des normes sanitaires sur la qualité de la venaison: La Direction Générale de l'Alimentation poursuit la mise au point de pratiques et normes de qualité plus contraignantes...

Il y a un risque considérable de dévalorisation de l'image de la chasse en cas de perte de confiance sur la viande de gibier. Rappelez-vous le rapport de l'ANSES en 2017/18, qui, en attendant des études plus précises, recommande de limiter sa consommation de gibier sauvage à 3 fois par an et la déconseille pour les enfants et les femmes en âge de procréer !



L'enjeu pour les chasseurs de grand gibier et l'ANCGG

Evolution constante de la société : Préservation de la santé humaine malgré les possibles excès du principe de précaution

Contribution à une meilleure conservation de la nature
Préservation des espèces en danger : gypaètes...

Qualité de la Venaison : Participation au développement d'une filière 'Gibier de France' garantie sans plomb

Effort d'adaptation assez faible en ce qui concerne le grand gibier Les balles disponibles (armes rayées et lisses) sont peu nombreuses, tout en maintenant au global une bonne efficacité.



Balistique

La conservation de la vitesse est liée à la densité de section du projectile.

La densité du plomb est 26% plus élevée que celle du cuivre, 54% plus élevée que celle de l'étain. Donc pour avoir le même poids, les balles sans plomb doivent être plus longues que les balles en plomb. Or la longueur du projectile ne peut pas toujours être augmentée dans une telle proportion. **Donc les projectiles les plus lourds disparaîtront de la gamme des fabricants et avec eux les projectiles qui conservent le mieux leur vitesse.**

E= 1/2MV² !! (petit rappel des révisions du Brevet)

Les projectiles sans plomb sont plus légers mais plus rapides à la sortie du canon. Donc, leur énergie est au moins équivalente à celle des projectiles plomb. L'expansion du projectile permet la libération de l'énergie qui est à l'origine de la formation de la cavité vulnérante. Cependant le projectile doit aussi assurer sa sortie pour laisser des indices de blessure. Or, la ductilité (qui peut être étiré sans se rompre) du cuivre ou de l'étain est plus faible que celle du plomb. **Le comportement à l'impact des ces nouveaux projectiles, sera donc à examiner avec attention, pour une expansion contrôlée en toutes circonstances qui garantira une efficacité optimale.**

La densité des métaux utilisés pour ces nouvelles balles étant plus faible, nous tirerons en moyenne des projectiles plus légers. **Pas de problème pour les calibres les plus forts qui conserveront une excellente efficacité** et pourront même améliorer leurs performances à longues distances. **Pour les calibres les plus faibles** qui étaient parfois un peu juste sur les plus gros animaux, **le manque d'efficacité risque de s'accroître.** Il faudra être particulièrement attentif au comportement du projectile lors de son expansion avec ces matériaux qui sont moins ductiles que le plomb. L'efficacité en dépend aussi pour partie.



Brevet Grand Gibier 2021



Une édition « masquée » cette année ! Des conditions très particulières de révision, en 10 visioconférences (merci Patrick !) mais 3 candidats heureux avec leur belles médailles ! Ils seront rejoints par 2 autres médaillés la semaine suivante lors d'une session dans un autre département.

Félicitations à Emmanuel Lamouche, Major de promotion, et à Denis Riaudet, Christophe Lemoine, Marc Ravel, Olivier Jollet ... **RDV l'an prochain pour une nouvelle session !**

Munitions sans plomb, ... suite

Pour les carabines double express, il faudra privilégier des projectiles lourds à des vitesses proches de celles des munitions à plomb qui servent aux réglages actuels car les vitesses élevées rendent les réglages de convergences difficiles et instables.

En Allemagne, deux études divergentes ont été réalisées sur les munitions sans plomb. En France: pas d'étude complète sur le sujet.

Le projet de l'ANCGG « **Lancement d'une grande étude sur l'efficacité des munitions sans plomb** »:

- En s'appuyant sur ses milliers de membres
- En remplissant des fiches de tir adaptées
- En les collectant et les analysant
- En publiant les résultats et en établissant un guide de recommandation.

Avantages: Aider ses membres dans ses choix / Motiver ses membres dans la participation à un projet d'envergure / Renforcer l'image de compétence de l'ANCGG

L'étude reprendra les éléments importants qui permettront de juger l'efficacité de la munition: • Arme, visée, calibre, munition... • Mode de chasse, animal... • Distance de tir, réaction, distance de fuite... • Point d'entrée, de sortie... Ces renseignements seront collectés sur une fiche de tir électronique qui permettra une compilation et une interprétation plus rapide.

Conclusions Epuisez vos stocks de munitions à plomb notamment en entraînement au sanglier courant et tir à la cible. • **Passez au sans plomb de manière anticipée sans attendre l'obligation** • **Participez au projet de test et contribuez à l'amélioration de nos connaissances sur les munitions sans plomb.**

NDLR: Nous reviendrons très vite sur les formalités pratiques de cette étude...

Quizz brevet grand gibier...

De nombreux chasseurs hésitent encore à venir parfaire leurs connaissances en assistant aux séances de révision, puis en passant les épreuves du Brevet Grand Gibier. Nous illustrons à l'aide de quelques photos, dans chaque N° du Volcelest, le genre de question que vous pouvez y retrouver... réponses en page 4

(plusieurs bonnes réponses possibles par question)

1 Sur une lunette de tir, avec un grossissement 8, on voit un chevreuil à 100 m, aussi grand que s'il était à :

- A : 8m
- B : 12,5 m
- C : 25 m
- D : 80 m



P.Lavallart

2 La crosse de cette arme, est appelée

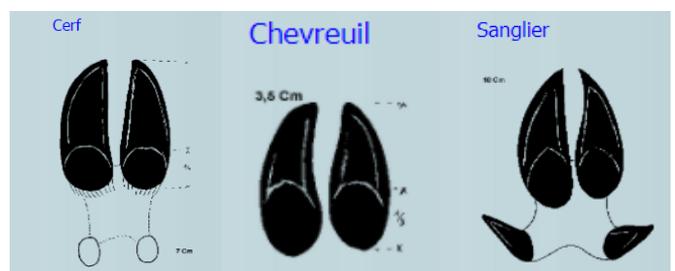
- A : à joue allemande
- B : à joue bavaroise
- C : à joue autrichienne
- D : anglaise



P.Lavallart

3 En vénerie, le « Volcelest » est l'empreinte du pied d'un:

- A: Cerf
- B: Chevreuil
- C: Sanglier



Agenda

Ces dates sont données sous réserves de l'évolution de la pandémie Covid 19

1er septembre: Ouverture anticipée du Cerf Elaphe

23 septembre

AG ADCGG 41

26 septembre: Ouverture générale de la chasse

1er décembre: Retour des carnets prélèvements sangliers

28 février 2022: Fermeture générale de la chasse

Mars 2022: exposition des trophées de cerfs à Cheverny

22 avril 2022 : Assemblée Générale de la FDC 41 à Vineuil

17 au 18 juin 2022 : Game Fair à Lamotte-Beuvron



ANCGG 1950-2020

70 ans de gestion du Grand Gibier et de formation des chasseurs

L'ANCGG vient de fêter ses 70 ans ! La crise sanitaire n'a pas permis de fêter dignement cet anniversaire, mais nous revenons sur les principaux faits à mettre à l'actif de l'ANCGG.

1950 : Création par François SOMMER de l'association. Il rassemble autour de lui 10 personnalités motivées. Ensemble, ils vont commencer à *faire évoluer la réglementation et adapter les techniques de prélèvements à une gestion rationnelle de la faune sauvage.*

1956 : Des arrêtés ministériels autorisent le tir d'été du brocard. Création de la Charte de Saint Germain. A quelques termes près, c'est toujours celle de l'ANCGG

1963 : Adoption au parlement de la loi sur le plan de chasse facultatif. La Moselle l'adopte dès la saison suivante.

1967 : L'association se prononce en faveur de l'instauration d'un examen pour le permis de chasser

1968 : Suppression du droit d'affût qui conduira 6 ans plus tard à la création du système national d'indemnisation des dégâts de gibier.

1972 : Limitation à 3 coups des armes à répétition semi-automatiques et interdiction du tir de la chevrotine. L'association milite pour le tir à balle du chevreuil.

1978 : Vote du plan de chasse obligatoire en France, pour les espèces cerf, chevreuil, daim, mouflon. L'association compte alors 260 membres !

Suite de la « saga » ANCGG dans le prochain N° du Volcelest.

Chasse d'été du brocard...

un début de saison prometteur en Loir - et - Cher.

« Félicitations aux chasseurs... »



Chiots

Portée Epagneuls Français

6 chiots mâles, parents LOF, très bons chasseurs, disponibles début août 2021
Mère LOF 7EP FR n°36964
Père LOF 7 EP FR n°37398

600 € tel 06 42 42 32 17



Réponses au
quizz Brevet
Grand Gibier p3

1/ B 2/ A 3/ A et B

ADCGG41
Président
Philippe LAVALLART
40 Grande Rue
41 500 Lestiu
Téléphone 06 08 10 10 24
philippe.lavallart@agglopolys.fr



Retrouvez nous sur le Web www.ancgg.org/ad41

La chasse du grand gibier est toujours la cible de nombreux détracteurs (suppression de la chasse le dimanche, retour du tir du chevreuil à plomb, etc..etc..)

Notre association a besoin de vos remarques, suggestions et donc de vos adhésions pour défendre notre passion .

Adhésion pour l'année 2021 à l'association ADCGG 4120 €

Adhésion 2021 + abonnement à la revue Grande Faune.....50 €

Merci de nous adresser votre cotisation sans tarder, cela nous évitera des relances inutiles !

Trésorier : Bernard MEZIERES, 63 rue Masséna 45240 La Ferté Saint Aubin 0607704086 mezieresbernard@yahoo.fr